

---

## **N°4.6 Contrôle des structures et SAFER**

### **FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS**

Objectifs :

Présenter, en une journée, les règles de droit en matière de contrôle des structures et Safer mais aussi et surtout de traiter les sujets sous un angle très pratique.

Pré-requis :

Disposer d'une bonne expérience dans le conseil auprès des agriculteurs. Connaître les principes fondamentaux en droit rural.

Durée : 1 jour - 7 H 30

Animateur : Avocat, formateur professionnel spécialisé dans le domaine agricole depuis plus de 10 ans.

Tarif par participant :

Nos formations ont lieu une saison sur deux. Cette formation sera animée sur la saison 2022-2023 qui débutera en octobre 2022

### **PRÉSENTATION DE LA FORMATION**

La loi d'Avenir 2014 a modifié la réglementation en matière de droit d'exploiter et de droit de la propriété : moins de liberté, des autorisations préalables obligatoires, un encadrement fort de l'Etat, plus de contrôles...

### **CONTROLE DES STRUCTURES**

Cette législation relative au droit d'exploiter « touche » de plein fouet et au quotidien les agriculteurs qui se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés : quel est le contenu précis de cette nouvelle législation ? Quand faut-il établir une demande préalable d'autorisation d'exploiter ? Quels sont les risques encourus en cas de situation irrégulière ? ...

### **DROIT DE LA PROPRIÉTÉ : SAFER**

Les agriculteurs qui veulent acquérir du foncier, se retrouvent presque toujours face à la SAFER et se posent de nombreuses questions : acquisition amiable, risque de préemption, quels sont mes droits, quelle stratégie à adopter, peut-on négocier ? Face à ces difficultés et aux questions générées, les exploitants interrogent leurs conseils habituels, à savoir les Experts-Comptables et leurs collaborateurs. Il s'avère donc impératif avec ces évolutions : de Connaître, Maitriser, Anticiper, Agir.

### **CONTENU**

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel

#### **1. INTRODUCTION : QUELQUES CHIFFRES**

#### **2. CONTRÔLE DES STRUCTURES**

### **3. CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIFS**

Objectifs du contrôle des structures

Définition

### **4. LES DIFFÉRENTES FORMES DE CONTRÔLE DES STRUCTURES**

Les opérations soumises à autorisation préalable

Les opérations soumises à déclaration préalable

Les opérations par l'intermédiaire de la SAFER

### **5. PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

Instruction de la demande

Décision d'autorisation ou de refus

### **6. SANCTIONS**

### **7. CONTENTIEUX DU CONTRÔLE DES STRUCTURES**

### **8. SAFER**

Présentation de la Safer

Moyens d'actions de la Safer

### **9. PARTICULARITES, EXEMPLES, CAS PRATIQUES**

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

### **PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION**

#### **Moyens pédagogiques :**

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Cas pratiques

Etude de cas concrets

#### **Documents remis :**

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support papier exhaustif ...

#### **Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :**

Feuille de présence

Quiz à l'issue de la formation avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

### **FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET**

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 500 € HT soit 5 400 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant : 45 € HT au format papier ou 18 € HT au format PDF.

- \* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.
  - \* \*A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).
- 

**Source URL:**

<http://formation.uneca.fr/contrôle-des-structures-safer-et-loi-davenir-de-nouvelles-regles-conna-tre-imperativement>